



Commission des transports et de l'environnement
Consultations particulières à l'égard du document intitulé
Une première liste des indicateurs de développement durable

Mémoire présenté par ENvironnement JEUnesse

27 août 2009

1. Présentation

Ce mémoire a été préparé par des jeunes membres d'ENvironnement JEUnesse actifs dans le milieu environnemental et préoccupés par le fait qu'ils devront vivre avec les décisions d'aujourd'hui et les problèmes/solutions de demain.

Le mémoire a été principalement préparé par :

Amélie Côté, membre du conseil d'administration et Jérôme Normand, directeur général d'ENvironnement JEUnesse.

ENvironnement JEUnesse

ENvironnement JEUnesse existe depuis maintenant 30 ans. C'est un organisme qui œuvre dans le domaine de l'éducation relative à l'environnement et qui vise à stimuler le développement d'une conscience environnementale et d'une pensée critique auprès des jeunes afin qu'ils exercent des actions citoyennes pour un avenir viable. L'organisme souhaite développer chez les citoyens et citoyennes une vision critique des décisions prises sur les plans économique, social, culturel et environnemental. ENvironnement JEUnesse, c'est le porte-voix des jeunes pour faire connaître leurs positions, leurs espoirs, leurs préoccupations et leurs solutions concernant les enjeux environnementaux actuels.

Nos objectifs :

- Développer les connaissances, les attitudes et les habiletés des jeunes pour qu'ils puissent agir en tant qu'agents multiplicateurs dans leur milieu.
- Informer et former les jeunes et les intervenants sur des enjeux environnementaux.
- Rassembler et motiver les jeunes, les groupes de jeunes et les intervenants dans un réseau dynamique et favoriser les échanges à l'intérieur et à l'extérieur de ce réseau.
- Concevoir, diffuser et mettre à jour des outils pédagogiques et de soutien à l'action pour les jeunes.
- Assurer le rayonnement d'ENvironnement JEUnesse dans les milieux de l'éducation, de la jeunesse, du loisir scientifique et de l'environnement.
- Participer à des consultations et des débats publics sur les enjeux environnementaux et y promouvoir la place des jeunes et de l'éducation relative à l'environnement.
- Plusieurs thématiques sont couvertes par nos activités d'éducation relative à l'environnement et de loisirs scientifiques. Parmi celles-ci, nous abordons les enjeux alimentaires, les déchets-ressources, les changements climatiques, le transport durable, l'eau, la gestion environnementale en milieu scolaire, etc.

Finalement, ENvironnement JEUnesse apporte sa contribution à plusieurs organismes publics et privés dont Action RE-buts – la Coalition montréalaise pour une gestion écologique et économique des déchets, l'Association québécoise pour la promotion de l'éducation relative à l'environnement (AQPERE), le Centre québécois d'actions sur les changements climatiques

(CQACC), le Centre québécois du droit de l'environnement (CQDE), la Coalition canadienne des jeunes pour le climat (CCJC/CYCC), la Coalition québécoise pour une gestion responsable de l'eau – Eau secours!, Concertation jeunesse, le Conseil québécois du loisir, le Conseil régional de l'environnement de la Capitale nationale, le Conseil régional de l'environnement de Montréal, DesÉquilibres, le Forum jeunesse de l'île de Montréal, le Front commun québécois pour une gestion écologique des déchets (FCQGED), la Maison du développement durable, le Regroupement Loisir Québec, le Regroupement des organismes environnementaux en énergie (ROEE) et le Secrétariat des organismes environnementaux du Québec (SOEQ).

2. Introduction : Au-delà du capital

Les indicateurs de développement durable tels que présentés dans le document visent à proposer des objectifs quantifiables en matière de développement durable et à inclure la population dans ce processus. ENvironnement JEUnesse comprend l'intérêt d'une telle démarche, mais tient à souligner que certains des indicateurs soumis à consultation ne sont pas directement liés à la population dans le sens où leur application est plutôt conditionnelle à la volonté politique de les mettre en place (dans le cas des aires protégées et des territoires zonés agricoles par exemple).

De plus, il est primordial que le travail effectué mène à des résultats concrets et à des améliorations réelles en termes de développement viable au Québec. C'est à notre avis le principal objectif de la démarche. Pour ce faire, un virage clair doit être effectué par le gouvernement pour améliorer ses activités ayant des incidences environnementales et des investissements devront être faits pour les appuyer. Toutes les responsabilités ne peuvent ainsi être délégués aux citoyens, qui sont imputables jusqu'à une certaine limite, et des moyens financiers doivent être disponibles pour la concrétisation des actions prônées. Finalement, avant de fixer des objectifs, il serait pertinent d'établir un diagnostic de la situation dans tous les domaines visés.

Limites méthodologiques

De manière générale, nous croyons également que d'envisager le développement durable à partir d'indicateurs qui ne tiennent compte que du « stock », ou du « capital », pose une limite à la portée de la démarche. La notion de capital est directement liée à l'aspect économique du développement, un seul des trois aspects du développement durable. En effet, certains aspects d'un développement viable, particulièrement au niveau social et culturel, ne peuvent se traduire en « stock ». Comment traduire en capital l'importance et la portée de l'éducation relative à l'environnement? De toujours entrevoir notre environnement comme une « ressource » à exploiter, un « stock » à utiliser ou un « capital » commercial, ne peut que nous éloigner de l'objectif de viabilité.

De plus, on utilise pour certains indicateurs des aspects qualitatifs alors que pour d'autres on ne tient compte que de l'aspect quantitatif. Ainsi, dans le cas des deux premiers indicateurs, on parle de population « active » et de population « scolarisée », car on comprend que de ne mesurer que le « stock net » de la population – soit le nombre d'individus composant la population – n'amène aucun éclairage sur la viabilité du développement, que le stock augmente, diminue ou reste stable. Il serait alors pertinent d'agir de la même manière avec les indicateurs du « Capital produit » (8. *Infrastructures et machinerie* et 9. *Immeubles*); on ne devrait pas seulement prendre en compte le « stock net de capital fixe et la valeur foncière du parc immobilier », mais bien le stock net et la valeur foncière des infrastructures aménagées de manière viable; en effet, l'augmentation de routes et d'immeubles conventionnels ne reflète en rien un développement durable, bien au contraire (qu'on ne pense qu'à l'augmentation de gaz à effet de serre, au phénomène d'îlot de chaleur, à la détérioration de la qualité de l'air, etc.).

Enfin, il aurait été intéressant de retrouver des indicateurs qui couvrent spécifiquement les trois « orientations prioritaires » de la stratégie 2008-2013, soit 1. *Informé, sensibiliser, éduquer et innover*; 3. *Produire et consommer de façon responsable*; 6. *Aménager et développer le territoire de façon durable*¹. **Plus spécifiquement, des 11 objectifs découlant des trois « orientations prioritaires » de la stratégie, seulement deux sont couverts par les indicateurs, soit les objectifs 18 et 19, en lien avec l'aménagement du territoire.**

Participation d'ENVironnement JEUnesse

Dans le cadre du processus d'élaboration des indicateurs de développement durable, de nombreux groupes ont été consultés. Toutefois, malgré le fait qu'ENVironnement JEUnesse ait contribué aux différentes étapes du processus de réflexion au sujet du développement durable au Québec, l'organisme n'a pas été invité à se prononcer sur ce sujet. À l'avenir, nous serions intéressés à participer activement à l'ensemble des consultations et tables de réflexions du gouvernement sur des sujets qui concernent les jeunes et l'environnement.

Si l'élaboration des indicateurs est un processus indispensable, c'est surtout le contenu des cibles fixées qui servira de vecteur d'action. En ce sens, ENVironnement JEUnesse souhaite manifester son intérêt à ce que le processus de consultation entamé en 2005 avec les audiences publiques sur la stratégie de développement durable 2008-2013 de Québec se poursuive dans les années à venir.

¹ Page 21, *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*.

3. Les indicateurs de développement durable

3.1 Méthodologie

Nous avons ici étudié certains indicateurs qui sont liés au domaine d'expertise d'ENvironnement JEUnesse afin d'émettre des recommandations.

Règle générale, nous avons constaté que certains aspects n'ont pas été traités par un indicateur particulier. C'est le cas, entre autres, de :

- l'économie d'eau et d'énergie;
- l'éducation relative à l'environnement;
- la gestion des matières résiduelles; et
- l'aménagement du territoire.

Aussi, tel que mentionné précédemment, plusieurs objectifs de la stratégie 2008-2013, dont neuf (9) des onze (11) objectifs « prioritaires », ne sont pas couverts par les actuels indicateurs.

Plutôt que d'ajouter des indicateurs supplémentaires, nous pensons qu'il serait plausible d'intégrer ces aspects dans ceux déjà élaborés. Mais dans la mesure où il n'est pas possible de le faire, nous croyons que l'on devrait tout de même en tenir compte et créer des indicateurs supplémentaires afin de ne pas faire des orientations et objectifs de la stratégie des vœux pieux.

3.2 Les indicateurs étudiés

2. POPULATION EN SANTÉ : ESPÉRANCE DE VIE EN BONNE SANTÉ (SANS INCAPACITÉ)

La santé est un aspect qui a fait l'objet de plusieurs prises de position chez ENvironnement JEUnesse. Nous pensons que la prévention est un aspect qui pourrait être intégré dans cet indicateur puisque l'éducation relative à l'environnement et à la santé constituent des facteurs qui peuvent influencer l'espérance de vie. Aussi, une meilleure compréhension par les citoyens des impacts de leurs habitudes de consommation serait incontestablement positive.

L'objectif 4 de la Stratégie, visant à poursuivre le développement et la promotion d'une culture de la prévention et établir des conditions favorables à la santé, à la sécurité et à l'environnement² démontre bien cet aspect.

8. INFRASTRUCTURES ET MACHINERIE : STOCK NET EN CAPITAL FIXE

² Page 28, *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*.

Nous sommes d'avis que de limiter un indicateur de développement durable à un calcul de capital d'infrastructure, sans considérer les impacts environnementaux qu'ils engendrent, ne traduit pas une vision d'ensemble du développement durable. Seul l'aspect économique y transparaît alors que les trois volets du développement durable devraient être abordés dans leur ensemble.

Aussi, nous considérons que cet indicateur pourrait plutôt traiter de **l'aménagement du territoire**, afin de refléter adéquatement l'orientation 6 de la stratégie : *Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée*³.

Les infrastructures acquises par le gouvernement devraient l'être dans une optique d'harmonisation du territoire et leur structure élaborée en ce sens. Aussi, celles-ci devraient encourager et mettre de l'avant l'usage de transports alternatifs comme le vélo et la marche.

On indique d'ailleurs dans le document que *Les infrastructures et la machinerie contribuent au maintien du dynamisme économique et permettent le désenclavement des communautés, élément déterminant pour leur essor social, culturel et économique*. Pourtant, les infrastructures conventionnelles, telle la réfection de l'échangeur Turcot, par exemple, ne permettent en rien le désenclavement des communautés, puisqu'elles augmentent, a contrario, l'enclavement des résidents du quartier en plus d'apporter d'innombrables autres impacts environnementaux et sociaux. Voilà pourquoi l'aménagement durable et intégré du territoire est incontournable en regard de cet indicateur pour l'instant incomplet.

L'objectif 12 de la stratégie visant à favoriser le recours aux incitatifs économiques, fiscaux et non fiscaux⁴ devrait viser principalement les transports alternatifs ou à l'échelle plus humaine, plutôt que d'encourager la construction d'infrastructures supplémentaires lorsqu'elles ne sont pas nécessaires. La production et la consommation de produits et de services ne constituent pas forcément un moyen de favoriser le développement durable d'un point de vue environnemental.

Aussi, à titre d'exemple, on pourrait évaluer le taux de croissance annuel des investissements pour le transport alternatif, ou encore pour des projets d'harmonisation de l'aménagement du territoire.

12. BIODIVERSITÉ : SUPERFICIE DE TERRITOIRE EN AIRES PROTÉGÉES

Si la réglementation au niveau des aires protégées a un impact indiscutable sur la biodiversité du Québec, il serait impossible d'affirmer que celle-ci ne se retrouve pas dans d'autres lieux

³ Page 43, *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*.

⁴ Page 38, *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*.

non-protégés, qui devraient à notre avis être traités par cet indicateur. Pour cette raison, ENvironnement JEUnesse suggère que la superficie du territoire en aires protégées ne soit pas l'unique facteur étudié pour évaluer la biodiversité présente sur le territoire. Il serait également important d'aborder la question de la distribution des aires protégées, c'est-à-dire que celles-ci ne soient pas isolées ou séparées par des aires urbaines qui entravent la migration et isole les populations. La diminution de la fragmentation des habitats, abordée dans le document comme étant le niveau de connectivité, devrait ainsi être considérée dans le choix des aires protégées pour assurer la pérennité de la biodiversité.

Deux autres aspects qui devraient être prioritairement traités sont de procéder à l'inventaire des espèces rares sur le territoire québécois et d'élaborer un plan de protection de ces espèces.

13. TERRITOIRE AGRICOLE ET ACÉRICOLE : SUPERFICIE DU TERRITOIRE ZONÉ AGRICOLE

Le sens du terme agricole est assez vaste. Il n'est pas nécessairement garant d'une gestion écologique du territoire et viable à long terme. Il serait donc utile de tenir compte des types d'agriculture et d'acériculture pour évaluer leur impact sur la durabilité et la qualité du sol. ENvironnement JEUnesse est en faveur de la conversion des terres à l'agriculture biologique.

Aussi, ce n'est pas uniquement le nombre de projet qui devrait être étudié par l'indicateur mais les types de projets soutenus, tout en établissant une proportion qui devrait être dédiée à l'agriculture biologique.

14. FORÊT : ÉTAT DES ÉCOSYSTÈMES FORESTIERS

La gestion des forêts devrait être axée sur l'utilisation optimale du bois, car elle permet une consommation minimale tout en répondant aux besoins commerciaux et non commerciaux. De plus, on devrait s'assurer que ses impacts soient moindres que ce que pourrait engendrer une perturbation naturelle.

16. QUALITÉ DE L'AIR : POURCENTAGE ANNUEL DE JOUR SANS SMOG

La limite de cet indicateur est liée à l'impact difficilement mesurable que peut avoir la pollution transfrontalière sur le smog. Chaque région administrative n'est donc pas nécessairement à l'origine de la pollution qu'elle subit, et afin que l'indicateur ne soit pas faussé par la pollution interrégionale et transfrontalière, il faudrait minimalement être en mesure de l'estimer.

Par exemple, dans le cas de Montréal, la municipalité a décidé de limiter l'utilisation des foyers sur l'île alors qu'une partie de la pollution provient également des banlieues.

17. CLIMAT : TENDANCE DES TEMPÉRATURES MOYENNES ANNUELLES

L'indicateur, tel que présenté, est à notre avis plus ou moins utile puisque trop de facteurs influençant le climat sont hors de portée, notamment à cause de la pollution transfrontalière. Nous croyons qu'il serait plus pertinent de mesurer les émissions de GES du Québec sur lesquelles nous pouvons avoir une réelle influence.

4. Conclusion

ENvironnement JEUnesse souhaite vivement faire partie des discussions à venir sur la bonification des indicateurs et toute autre démarche en lien avec l'application de la stratégie 2008-2013; à cet effet, nous pensons que l'établissement des cibles sera une étape cruciale, à laquelle un maximum d'intervenants, dont ENvironnement JEUnesse, devrait participer.

En somme, nous avons des réserves quant à une des prémisses lues dans le document étudié et qui stipule que « C'est par l'ensemble des indicateurs proposés, et non pas par chacun des indicateurs pris isolément, qu'on peut apprécier la démarche vers un développement durable. ⁵ ». Au contraire, c'est lors de chaque prise de décision et devant chaque situation que l'on doit considérer les volets environnemental, social et économique. On ne peut se contenter d'évaluer séparément un ensemble de mesures économiques (en ignorant les impacts sociaux et environnementaux), puis un ensemble de projets environnementaux (sans regard à l'impact économique et social) et finalement un groupe de mesures sociales (en oubliant les retombées économiques et environnementales) et considérer l'ensemble comme du développement durable. Si tel était le cas, on se retrouverait plutôt avec un statu quo, puisque c'est déjà la façon de procéder.

Finalement, nous réitérons le fait que les trois orientations prioritaires de la stratégie 2008-2013, et les objectifs qui en découlent, devraient être entièrement couvertes par les indicateurs élaborés. La démarche visant à déterminer la liste finale des indicateurs de développement durable devrait être collée sur les objectifs fixés préalablement - suite à une vaste et rigoureuse opération de consultation et de synthèse - et énoncés dans la stratégie 2008-2013.

⁵ Page 13, *Stratégie gouvernementale de développement durable 2008-2013*.